



Contrat d'accompagnement à l'emploi,urgent!!!

Par **lilanlo**, le **26/03/2010** à **12:34**

Bonjour,rnje suis actuellement en CAE depuis le mois d'octobre 2009 au sein d'une association qui s'occupe d' adultes en situation de handicap mental.rnMa chef de service m'a demandé de passer des concours,comme convenu j'ai passé les concours,que j'ai financé moi meme(500 euros), de moniteur educateur et d'educateur spécialisé.rnPOur moniteur educateur je peux rentré dès septembre en formation en alternance ce qui me convient vu que je suis en CAE et que c'est le but du contrat de pouvoir acceder soit à l'emploi soit à la formation en cours de contrat grace à un employeur.Or la chef de service m'a dit qu'ils ne pouvaient pas me financer cette formation et dc de me trouver un autre employeur(ce qui est impossible!!!ils repondent tous pareil!).rnDeplus je suis dans l'année de mes 25 ans et c'est encore bon pour cette formation en alternance et j'ai le concours en poche qui ne se garde pas d'une année sur l'autre (normal!).rnJ'ai passé ces concours en pensant que j'allais etre aidé par mon employeur comme le stipule le contrat et non!!!rnalors voila:j'ai l'age limite de la formation en alternance,j'ai le concours ,j'ai l'employeur mais pas de rentrée en septembre?ont ils le droit de faire ça,sachant qu'actuellement grace à ce CAE ils bénéficient de bcp d'avantages et moi zero!!!rnJe souhaite ecrire une lettre au conseiller juridique de l'asso pour y arriver,mais je voudrais etre sure de mes droits et des leurs.rnMerci

Par **Cornil**, le **28/03/2010** à **17:52**

Bonsoir "lilanlo" rnrnRien dans le CAE n'oblige à ma connaissance l'employeur à financer ensuite une formation longue en alternance.rnD'autre part , tu n'as pas l'ancienneté suffisante (moins d'un an) pour bénéficier des dispositifs de formation continue dans l'entreprise (CIF)

.rnDésolé, mais je ne vois pas quel recours tu pourrais avoir contre ton employeur actuel.rnVoir du côté de ta région (compétence formation professionnelle) s'il n'y a pas des aides qui pourraient s'appliquer à ton cas. rnBon courage et bonne chance rnrnCornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)

Par **lilanlo**, le **30/03/2010** à **19:58**

merci pour la réponse,je m'en doutais un peu..Pole Emploi m'a dit la meme chose.rnEt oui,"les jeunes ne veulent plus bosser..."j'en ai raz le bol de me casser le cul à trouver formation et travail et qd en plus on nous dit qu'on fait du bon boulot et qu'on aimerait nous garder..ms que par la suite on va couter trop cher!!!